PERSPECTIVES

QUOI SURVEILLER EN 2020

L'année qui commence promet déjà de grands rendez-vous. Le premier ministre, Justin Trudeau, doit apprendre les règles d'un gouvernement minoritaire, en négociant ses priorités avec ses partenaires s'il veut que son gouvernement survive. Le Bloc québécois et le NPD vont particulièrement tenter de lui arracher des gains. Au Québec, l'année sera marquée par les négociations avec les employés du secteur public, et par plusieurs autres projets du gouvernement caquiste, dont l'abolition des commissions scolaires et la présentation d'un grand plan environnemental. La commission sur les droits des enfants doit remettre son rapport à l'automne. La question des changements climatiques va évidemment demeurer au cœur de l'actualité, et elle culminera en novembre avec la tenue de la COP26 en Écosse. Mais s'il est un événement qui rythmera l'année 2020, c'est bien l'élection américaine à la présidence, alors que la population de notre grand voisin apparaît plus divisée que jamais. VOIR PAGES B 1 À B 6

Tout peut arriver au pays de Donald Trump

MAGDALINE BOUTROS
GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

Au pays de Donald Trump, l'imprévisibilité est devenue la norme et les lignes de fracture sont devenues des abîmes sans cesse nourris. Ce que la dernière élection présidentielle nous a appris, c'est que rien n'est acquis, tout peut glisser et surtout surprendre dans l'antre de l'Occident. Le 3 novembre, le pays le plus puissant de la planète a un nouveau rendez-vous avec l'Histoire. Avec l'économie qui a le vent en poupe, les Américains offrent généralement un second mandat au locataire de la Maison-Blanche. Mais Donald Trump traîne avec lui une cote d'impopularité inégalée pour un président en exercice. Comment les électeurs américains réagiront-ils dans l'urne ? Rien n'est plus incertain.

L'année 2019 s'est terminée avec la mise en accusation pour « abus de pouvoir » et « entrave à la bonne marche du Congrès » du plus fantasque des présidents de l'histoire récente des États-Unis. Une procédure exceptionnelle qui a rapidement pris des airs de politique spectacle. L'année 2020 s'est ouverte sur un nouvel acte de cette tragicomédie qui ne cesse d'étonner depuis quatre ans. Vendredi, la présidente démocrate de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, a refusé de porter l'acte d'accusation devant le Sénat à majorité républicaine tant qu'un cadre « juste » ne sera pas défini pour la tenue du procès. On ne sait donc trop quand et comment se déroulera ce procès aux éclats partisans découlant des révélations de la surprenante « affaire ukrainienne ».

À moins que de nouvelles informations ne surgissent, il y a toutefois fort à parier que cette procédure n'aura qu'un effet limité sur la présidentielle de novembre. Quelques jours avant le vote sur la procédure de destitution à la Chambre des représentants mi-décembre, l'étonnant personnage qui confond ses intérêts personnels avec les intérêts nationaux a récolté son plus haut taux de popularité depuis son arrivée à la Maison-Blanche, soit 43 %. Quelque 92 % des électeurs républicains continuent d'ailleurs d'appuyer Trump.

« Pour l'instant, [la procédure d'*impeachment*] est un match nul entre démocrates et républicains », analyse Frédérick Gagnon, directeur de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM. Avec un acquittement fort prévisible par le Sénat à majorité républicaine, Trump se fait essentiellement offrir un magnifique thème de campagne par ses vis-à-vis politiques. « Il va pouvoir se vanter [de son acquittement probable] et dire que c'était un processus partisan de la part de la Chambre des représentants. »

N'empêche que Donald Trump sera le premier président ayant son nom sur un bulletin de vote qui aura subi une procédure de destitution. Un élément de plus dans cette présidence qu'on ne cesse de qualifier d'« hors norme ». « La grande question de 2020 sera plutôt de savoir si l'électorat va considérer cette présidence comme étant une présidence normale. Si c'est le cas, il sera réélu », estime Pierre Martin, directeur de la Chaire d'études politiques et économiques américaines au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM).

Rallier les électeurs indépendants

Les électeurs américains sont essentiellement divisés en trois groupes représentant chacun environ un tiers de l'électorat, fait remarquer

VOIR PAGE B 6 : ÉTATS-UNIS

BRENDAN SMIALOWSKI AGENCE FRANCE-PRESSE

III FÉDÉRAL

Un mariage forcé qui devra fonctionner aux compromis

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Justin Trudeau a beau avoir hérité d'un gouvernement minoritaire cet automne, il pouvait au moins se réjouir au lendemain de l'élection de voir trois partis d'opposition être suffisamment représentés aux Communes pour lui offrir chacun leur tour leur appui. Soit, le début des travaux parlementaires s'est somme toute bien déroulé pour les libéraux cet hiver. Mais leurs rivaux préviennent que le gouvernement Trudeau ne doit pas pour autant tenir leur soutien pour acquis dans la nouvelle année.

Le ton s'est voulu sobre depuis deux mois, aux accents d'humilité. « Après la campagne électorale acrimonieuse qu'on a connue, il y a une leçon à tirer, et c'est que les Canadiens veulent qu'on travaille et qu'on collabore », a fait valoir une fois de plus le leader du gouvernement aux Communes, Pablo Rodriguez, à la suite de la courte reprise parlementaire du mois de décembre.

Celui qui sera responsable d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre ainsi que l'adoption des priorités libérales répète sans relâche qu'il entend pour ce faire coopérer avec les conservateurs, les bloquistes et les néodémocrates. « Je vais approcher tout le monde de la même façon. C'est une question de respect envers les autres, affirme M. Rodriguez. Je vais aller les voir tous les trois avec la main tendue. »

Jusqu'à présent, le ministre n'a pas vécu beaucoup d'anxiété, car le Bloc québécois a rapidement annoncé qu'il appuierait le vote sur le discours du Trône de Justin Trudeau, de même que sa baisse d'impôt. La leader parlementaire adjointe du Bloc prévient toutefois que cela ne garantit pas pour autant que les bloquistes voleront toujours au secours du gouvernement. « Ce n'est pas parce qu'on a voté en faveur du discours du Trône qu'on se lie les mains dans le futur et qu'on va appuyer le gouvernement sur tout ce qu'il va présenter », dit Christine Normandin.

Le gouvernement libéral pourrait en effet aussi bien solliciter l'appui du Bloc que celui du NPD pour faire adopter plusieurs de ses priorités pour 2020 : la lutte contre les changements climatiques, l'interdiction des armes d'assaut de style militaire et la taxation des géants du Web sont tous des sujets sur lesquels les trois partis s'entendent en principe

Le Bloc estime au contraire qu'une fois ce discours adopté — qui énonce simplement les objectifs du gouvernement —, les travaux parlementaires pourront enfin débuter en janvier, et que ce sera alors le moment de tenter d'amender certaines initiatives libérales ou de faire avancer ses propres projets de loi d'initiative parlementaire. « Je n'y vois pas d'incohérence », dit Mme Normandin.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Bloc a affirmé, dès la signature du nouvel ALENA, qu'il s'opposera à sa ratification pour défendre l'industrie de l'aluminium, qu'il juge laissée pour compte. Et même si le premier ministre québécois, François Legault, a exhorté les bloquistes à appuyer l'ACEUM, le parti « se réserve le droit de poser encore des questions ». Des désaccords qui pourraient se reproduire en 2020, si l'actualité le prévoit. « On n'est pas une succursale de la CAQ, explique Mme Normandin. On se fait le porteur des consensus de l'Assemblée nationale. »

Le Nouveau Parti démocratique, quant à lui, croit aussi pouvoir soutirer des gains au gouvernement, et ce, même s'il a perdu près de la moitié de ses sièges lors de l'élection. Il croit en effet que le Parti libéral, qui se dit progressiste, ne peut se permettre de ne jamais collaborer avec le parti de gauche.

« On est l'un des trois partenaires possibles. Et si les libéraux font le choix stratégique de travailler davantage avec les conservateurs ou avec le Bloc, il n'y a pas grand-chose qu'on peut faire, convient le chef adjoint, Alexandre Boulerice. Mais on va le rappeler aux électeurs à la prochaine élection, par exemple ! Si les libéraux se targuent d'être progressistes et de centre gauche mais qu'ils travaillent plutôt en direction de la droite, ils vont en payer un prix politique. »

Le gouvernement libéral pourrait en effet aussi bien solliciter l'appui du Bloc que celui du NPD pour faire adopter plusieurs de ses priorités pour 2020 : la lutte contre les changements climatiques, l'interdiction des armes d'assaut de style militaire et la taxation des géants du Web sont tous des sujets sur lesquels les trois partis s'entendent en principe.

Les néodémocrates défendent en outre eux aussi la création d'un système national d'assurance médicaments, ce sur quoi les libéraux veulent plancher rapidement. Les bloquistes ne s'y opposent pas, à condition que le Québec — qui compte son propre système mixte public-privé — obtienne un droit de retrait avec pleine compensation.

Pas de passe-droit des conservateurs

Les positions politiques du Parti conservateur, de leur côté, s'arriment moins à celles du gouvernement libéral. Le lieutenant québécois, Alain Rayes, prévient que ses collègues comptent défendre les intérêts du Québec eux aussi, de même que ceux de l'Ouest, pour protéger l'unité nationale. Les conservateurs surveilleront également la taille du déficit fédéral et l'éthique du gouvernement. « Ça fait partie du rôle de l'opposition que de surveiller le gouvernement », affirme M. Rayes.

Néanmoins, Pablo Rodriguez assure qu'il consultera tout autant les conservateurs que les bloquistes ou les néodémocrates, dans l'objectif de trouver des compromis. « On est minoritaires et j'ai la responsabilité d'aller chercher des appuis de l'un ou l'autre des partis. »

M. Rayes réplique qu'il n'a pas encore senti « une réelle volonté du gouvernement de travailler avec le Parti conservateur ». Mais il accepte de « donner la chance au coureur ».

Bien que chacun des groupes d'opposition soutienne que le gouvernement devra consentir à ses demandes pour obtenir son appui, tous conviennent du même souffle que personne ne souhaite retourner en campagne électorale de sitôt.

Bloquistes et néodémocrates n'en ont pas les moyens financiers. Les conservateurs, eux, se sont retrouvés sans chef après la démission d'Andrew Scheer à la mi-décembre. Mais outre ces contraintes financières et politiques, les trois partis reconnaissent, tout comme les libéraux, que les électeurs ne pardonneraient jamais à leur formation de les renvoyer aux urnes si rapidement en désavouant le gouvernement lors d'un vote de confiance.

« Tout le monde est dans un mariage obligé. Ce mariage obligé, la population l'a choisi, souligne M. Rayes. Et je pense qu'on a tous une obligation de faire un effort, chacun en fonction de nos rôles respectifs, de notre position à la Chambre des communes. »

Le Parti vert, avec ses trois sièges, n'a pas le poids nécessaire pour permettre à lui seul au gouvernement de survivre à un vote de confiance ou de faire progresser ses initiatives parlementaires. Toute demande d'amendement des verts n'aura donc pas la même portée que celles des trois autres partis d'opposition.

La cheffe parlementaire, Elizabeth May, a statué, dès le lendemain de l'élection, que son équipe n'accordera jamais son appui au gouvernement à l'occasion de votes de confiance (lors de l'adoption des dépenses budgétaires ou à la suite du discours du Trône, par exemple) tant que les libéraux ne bonifieront pas leur plan de lutte contre les changements climatiques. Mme May s'est toutefois dite prête à soutenir la création d'un programme national d'assurance médicaments ou une loi libérale qui obligerait toutes les lois fédérales à respecter la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

III CLIMAT

Une année charnière d'une décennie cruciale

L'année qui débute s'annonce critique en matière de lutte contre les bouleversements du climat puisqu'elle doit impérativement être marquée par un rehaussement inédit de l'ambition planétaire de freiner la hausse des températures. Mais les signaux actuels nous prédisent toujours un retentissant naufrage climatique, à moins d'un virage sans précédent au cours de la prochaine décennie.

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

L'année 2020 s'amorce avec les images des feux qui ont jusqu'ici dévasté plus de 50 000 km² du territoire australien. Et ces incendies, dont la virulence et l'étendue seraient directement liées aux bouleversements climatiques, constituent aux yeux de certains le prélude de ce qui attend l'humanité au cours des prochaines décennies.

Or, malgré l'ampleur du brasier, les morts, les maisons détruites et les nombreuses critiques quant à l'action climatique de son gouvernement, le premier ministre Scott Morrison continue de défendre le développement de projets d'exploitation de gaz naturel, mais aussi de charbon, et notamment le mégaprojet du conglomérat Adani, qui doit générer chaque année plus de 130 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES).

Il y a d'ailleurs fort à parier que l'Australie sera montrée du doigt par les écologistes qui voudront mettre en lumière l'apparente incohérence de plusieurs gouvernements lors de la prochaine Conférence des Parties (COP26), qui doit se tenir à Glasgow, en Écosse, en novembre. Il faut dire que ce sommet de l'ONU sur le climat, qui regroupera les 197 Parties signataires de l'Accord de Paris, sera le moment le plus crucial de « l'année la plus importante depuis la signature de l'Accord de Paris », souligne Hugo Séguin, spécialiste des négociations climatiques au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM).

« L'Accord de Paris contient une clause qui exige de revenir à la table tous les cinq ans avec des objectifs plus ambitieux. Cette clause reflète l'évolution de nos connaissances climatiques, mais aussi le fait qu'on sait pertinemment que les engagements qui ont été pris à Paris étaient insuffisants. On doit donc revenir à la table avec plus d'engagements, jusqu'à ce que le fossé soit comblé », explique M. Séguin, qui est aussi conseiller pour la firme Copticom.

Pour le moment, le fossé qui existe donne la mesure de la complexité des travaux qui s'annoncent au cours des prochains mois en vue de la COP26. Les engagements pris jusqu'ici par les 183 pays qui ont ratifié l'entente permettront seulement d'atteindre le tiers des réductions de GES nécessaires pour respecter l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris, soit de limiter le réchauffement global à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Parmi les États qui n'en font pas assez, on compte les trois plus gros pollueurs de la planète, qui comptent pour un peu moins de 50 % des émissions mondiales : la Chine, les États-Unis et l'Inde.

Alarmant

Or, les rapports publiés par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) depuis le sommet de Paris, en décembre 2015, démontrent très clairement les conséquences du manque d'ambition climatique. « Plus on en sait, plus c'est alarmant », dit Hugo Séguin.

À supposer que les pays respectent leurs engagements actuels, le monde se dirigera vers un réchauffement d'au moins 3 °C. Cela provoquera une multiplication des événements climatiques extrêmes, un recul des zones cultivables et des ressources en eau dans plusieurs régions, une fonte irréversible des glaces des pôles, un dégel du pergélisol qui libérera d'énormes quantités de méthane, la montée considérable du niveau des océans, l'afflux de millions de réfugiés climatiques et la disparition de pans majeurs de la biodiversité mondiale.

Malgré le caractère indéniable des conséquences des bouleversements du climat provoqués par l'activité humaine, plusieurs des plus gros émetteurs de la planète n'ont pas encore annoncé leur intention de bonifier leurs objectifs climatiques pour la décennie à venir. Une situation dénoncée par les groupes écologistes, mais qui n'étonne pas Hugo Séguin. « Plusieurs pays, avant d'arriver avec des objectifs de réduction plus ambitieux, doivent passer par un exercice interne. Ils n'étaient donc pas prêts, en 2019, à dévoiler des engagements précis. Mais je m'attends à ce qu'il y ait de la pression pour que chacun des pays arrive avec des ambitions plus importantes à Glasgow. »

M. Séguin estime aussi que le retrait possible des États-Unis de l'Accord de Paris, en cas de victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle de novembre, ne ferait pas dérailler les négociations prévues dans les jours suivants. Selon lui, le « choc » provoqué par ce gouvernement climatonégationniste est déjà « intégré » dans la dynamique des négociations climatiques.

Fossiles et climat

Hugo Séguin estime que ce sont plutôt d'autres éléments majeurs qui détermineront le succès ou l'échec de la lutte contre les changements climatiques au cours de la prochaine décennie, alors que le GIEC calcule qu'il faudrait réduire les émissions de CO_2 d'au moins 45 % d'ici 2030.

Pour cela, il faudrait notamment fermer pas moins de 2400 centrales électriques fonctionnant au charbon d'ici 2030, selon un rapport publié en novembre par d'anciens membres du GIEC. Actuellement, plus de 250 centrales sont en construction et d'autres pourraient suivre.

Dans le secteur des transports, M. Séguin estime que le succès dépendra de « la vitesse de diffusion de la voiture électrique, mais aussi des normes sur les émissions des voitures, qui ont un effet très rapide sur la consommation d'essence ».

Enfin, il faudra voir dans quelle mesure les mégaprojets d'exploitation d'énergies fossiles iront de l'avant, non seulement en Australie, mais aussi ailleurs dans le monde, et notamment au Canada. Le gouvernement Trudeau doit d'ailleurs statuer cette année sur la réalisation du projet Frontier, qui conduirait à l'extraction de 3,2 milliards de barils de pétrole des sables bitumineux.

« Ces projets peuvent être interdits, même si la demande est là. Ce n'est pas une fatalité. On décide collectivement de produire plus ou moins de carburants fossiles », affirme Hugo Séguin. Pour le moment, les gouvernements choisissent toujours d'en produire davantage, au péril du climat.

L'Accord de Paris contient une clause qui exige de revenir à la table tous les cinq ans avec des objectifs plus ambitieux. Cette clause reflète l'évolution de nos connaissances climatiques, mais aussi le fait qu'on sait pertinemment que les engagements qui ont été pris à Paris étaient insuffisants. On doit donc revenir à la table avec plus d'engagements, jusqu'à ce que le fossé soit comblé.

HUGO SÉGUIN

ISTOCK

François Legault VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

Valérie Plante PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Donald Trump ANDREW HARNIK ASSOCIATED PRESS

POLITIQUE PROVINCIALE

Négociations du secteur public

Les conditions salariales des enseignants et des préposés aux bénéficiaires seront au cœur de forums de discussion en 2020, année des négociations des secteurs public et parapublic. Un troisième forum abordera la santé des employés de l'État et l'absentéisme au travail. Les syndicats demeurent sceptiques quant à cette nouvelle stratégie qualifiée d'« innovante » par le président du Conseil du trésor, Christian Dubé, qui promet de déposer une offre salariale différente pour ces deux catégories d'emploi. Celle en deçà de l'inflation soumise au reste des employés de l'État a déçu, tout comme certaines des propositions sur les conditions de travail des enseignants. Si certains syndicats n'excluent pas une mobilisation en 2020, l'absence de front commun laisse présager une contestation morcelée.
Mylène Crête

Retards persistants en santé

Depuis l'arrivée au pouvoir de la CAQ, beaucoup ont donné la chance au coureur à la ministre de la Santé, Danielle McCann. Mais jusqu'à quand ? Sa promesse de réduire à 90 minutes le temps d'attente aux urgences est loin d'être réalisée, tout comme est loin d'être atteinte la cible d'offrir à 95 % des Québécois un médecin de famille. Pour y arriver, la ministre table notamment sur une révision du mode de rémunération des médecins omnipraticiens et des pharmaciens. Or, en décembre, le premier ministre Legault a brandi la menace d'une loi spéciale visant les omnipraticiens au moment où les pharmaciens disaient ne plus vouloir négocier avec la ministre. Devant l'essoufflement du personnel soignant, la ministre McCann devra aussi s'attaquer aux pénuries persistantes de préposés aux bénéficiaires.
Isabelle Porter

Un troisième lien controversé

À moins d'un revirement du gouvernement, c'est en 2020 qu'on saura combien coûtera le troisième lien entre Québec et Lévis. En 2016, une étude avait estimé un projet du genre à 4 milliards de dollars au minimum, mais son auteur, Bruno Massicotte, a depuis évoqué une facture de 7 à 8 milliards. Déjà controversé au regard de ses fondements mêmes, un troisième lien plus coûteux n'a pas fini de s'attirer des critiques. Le gouvernement Legault convaincra-t-il Ottawa d'en payer une partie ? Sinon, misera-t-il sur un péage, comme l'a laissé entendre le ministre des Transports, François Bonnardel ? « On va répondre aux sceptiques dans la prochaine année », a déclaré récemment le ministre en entrevue.
Isabelle Porter

Le défi de l'environnement

Sans se transformer « en géant vert » qui n'aime pas l'économie — ce qu'elle avait reproché à Philippe Couillard en 2016 —, la CAQ veut faire de 2020 « l'année de l'environnement ». Le gouvernement dévoilera cette année son Plan d'électrification et de changements climatiques qui permettra, selon lui, au Québec d'atteindre sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030. Le ministre Benoit Charette veut aussi prendre le contrôle du Fonds vert (PL44), dont les revenus proviennent du système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES. Il fera aussi connaître un plan sur la consigne des bouteilles de verre et de plastique. Le premier ministre François Legault participera à la 26e Conférence internationale sur le climat à Glasgow, en Écosse, en novembre 2020, soit au lendemain des élections présidentielle et législatives aux États-Unis. « Ça va être très important, comme la COP à Paris l'avait été », a-t-il dit.
Marie-Michèle Sioui

Plusieurs chantiers en éducation

Les élections scolaires passeront à la trappe de l'histoire, dans le réseau francophone du moins, si le ministre Jean-François Roberge parvient à faire adopter le projet de loi 40 par l'Assemblée nationale. Le gouvernement poursuivra le déploiement des classes de maternelle 4 ans, au coût moyen de 800 000 $ chacune, en ouvrant 350 classes de plus à temps pour la rentrée 2020. Ce faisant, il lancera un chantier de mise à niveau des infrastructures scolaires en édictant sa nouvelle vision des « écoles de demain » — qui ne passeront toutefois pas par des concours d'architecture, comme il l'avait promis auparavant. Les négociations (déjà tendues) entre les enseignants et le Conseil du trésor se dérouleront en filigrane, tandis que le ministre surveillera du coin de l'œil la Commission scolaire English-Montréal, mise sous tutelle partielle en novembre en raison de problèmes de gouvernance.
Marie-Michèle Sioui

MONTRÉAL

Publisac et stade de baseball

Sur la scène municipale à Montréal, plusieurs dossiers devraient retenir l'attention en 2020. Parmi eux, le règlement pour une métropole mixte en matière d'habitation, surnommé « 20-20-20 », qui sera officiellement adopté dans les mois à venir. Auparavant, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) publiera ses recommandations à ce sujet. Le rapport de l'OCPM sur le secteur Bridge-Bonaventure est aussi attendu en 2020. L'organisme devra alors se prononcer sur la question du projet controversé de nouveau stade de baseball. L'administration de Valérie Plante, qui entame la troisième année de son mandat, présentera également son règlement visant à interdire les contenants de styromousse et de plastique à usage unique et celui sur le Publisac. Elle dévoilera aussi son plan sur le climat et sa stratégie pour rendre Montréal carboneutre en 2050.
Jeanne Corriveau

ÉCONOMIE

De surplus en surplus

Les coffres débordent, la croissance surpasse largement celle du Canada et le poids de la dette dans l'économie ne cesse de diminuer. Qui aurait cru que le Québec serait en aussi bonne posture en fin de décennie ? La croissance ralentira un peu cette année, quoique le gouvernement Legault prévoie quand même de boucler son exercice 2019-2020 avec un excédent de 4 milliards, avant le versement de 2,7 milliards au Fonds des générations. Mais attention. Si certains parlent d'une accalmie, l'économiste David Rosenberg a récemment affirmé, en citant l'endettement des ménages, que la probabilité d'une récession dans l'économie canadienne est de 80 %. Il faudra aussi surveiller les négociations avec le secteur public, note Pier-André Bouchard St-Amant, professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP). Et Québec pigera dans ses poches pour ramener le tarif unique en CPE. « Pour le premier budget, "ils l'ont eu facile", entre guillemets. [...] Il faudra voir comment ils vont commencer à manœuvrer dans un contexte où ils ont un petit peu moins d'argent. »
François Desjardins

Les incertitudes incertaines

Une guerre commerciale ne semble jamais bien loin, à tel point qu'on peut se demander si la menace est temporaire ou carrément permanente. « Est-ce que le niveau de l'incertitude va baisser ? » lance François Dupuis, économiste en chef du Mouvement Desjardins, quand on lui demande ses prévisions pour 2020. L'année 2019 a été marquée par un ralentissement mondial de la croissance économique, conséquence des tensions entre Washington et Pékin. Faut-il croire que la première phase d'une entente sino-américaine, annoncée mi-décembre, permettra de tourner la page ? Peut-être. Mais les sursauts du président américain sont peu prévisibles. D'autant que l'année 2020 sera marquée par l'élection présidentielle en novembre et l'interminable campagne qui la précédera. Ajoutez le chapitre du Brexit et la boule de cristal s'embrouille encore plus.
François Desjardins

Le nouveau facteur

Les changements climatiques jouent déjà un rôle dans l'économie, ne serait-ce qu'en raison du coût qui accompagne les désastres naturels. Est-il temps que les gouvernements en tiennent finalement compte dans leurs budgets ? C'est ce qu'ont récemment demandé des groupes d'écologistes au gouvernement fédéral. « Même dans les prévisions économiques, on commence à se poser des questions pour voir comment on va faire ça », explique François Dupuis, économiste en chef au Mouvement Desjardins. La Banque du Canada a récemment signalé, de son côté, qu'elle réfléchit à ce que signifient les changements climatiques sur l'inflation et la croissance. Sans compter la demande pour les hydrocarbures, qui influence le cours du pétrole. L'or noir influence à son tour le cours du dollar canadien, qui influence à son tour des secteurs complets de l'économie du pays...
François Desjardins

Gilbert Rozon JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Boris Johnson LEON NEAL AGENCE FRANCE-PRESSE

Bianca Andreescu JOHANNES EISELE AGENCE FRANCE-PRESSE

JUSTICE

Appel de la peine d'Alexandre Bissonnette

L'appel de la peine d'Alexandre Bissonnette, l'auteur de la tuerie au Centre culturel islamique de Québec (CCIQ), sera entendu le 27 janvier, soit près de trois ans après qu'il a ouvert le feu sur des fidèles réunis pour la prière. L'homme de 29 ans a écopé de la prison à vie sans possibilité de libération avant 40 ans, ce qui est la peine la plus sévère à avoir été imposée au Québec. Il a plaidé coupable de meurtres prémédités de six hommes et de tentatives de meurtre sur une quarantaine d'autres fidèles le soir du 29 janvier 2017. En le condamnant, le juge François Huot s'était positionné entre la défense, qui demandait seulement 25 ans, et la Couronne, qui réclamait une peine cumulative de 150 ans. Le magistrat avait dû modifier la loi, car celle-ci ne lui permettait d'imposer une peine que par blocs de 25 ans, ce qu'il estimait inconstitutionnel.
Améli Pineda

Dossier de la fillette de Granby

Les procédures judiciaires contre le père et la belle-mère de la fillette de Granby, décédée à la suite des blessures qu'elle aurait subies en étant ligotée et séquestrée, se poursuivront en février. La belle-mère de l'enfant, qui est accusée de meurtre non prémédité et de séquestration, subira son enquête préliminaire les 24 et 25 février. Le père, accusé de négligence ayant causé la mort, d'abandon d'enfant et d'avoir omis de fournir les choses nécessaires à la vie, sera de retour au tribunal le 24 février. Rappelons que celui-ci a pu être libéré en attendant son procès. L'indignation provoquée par le décès de la fillette, qui était connue de la Direction de la protection de la jeunesse, a mené à la création d'une commission spéciale sur le droit des enfants dont les travaux sont en cours jusqu'au printemps. Le rapport final devrait être publié au mois de novembre 2020.
Améli Pineda

L'après-#MoiAussi

Trois ans après la vague de dénonciations #MoiAussi se tiendront les procès de l'ancien animateur Éric Salvail et de l'ex-magnat de l'humour Gilbert Rozon. Accusé d'agression sexuelle, de harcèlement et de séquestration, M. Salvail sera jugé au palais de justice de Montréal du 17 au 20 février. Quant à M. Rozon, la date de son procès n'a pas encore été fixée. Une audience est prévue le 7 janvier pour déterminer la suite des procédures. Parallèlement, M. Rozon est aussi ciblé au civil par une action collective de l'association Les Courageuses, qui regroupent une vingtaine de présumées victimes. Celles-ci lui réclament 10 millions de dollars en dommages punitifs seulement. Une décision de la Cour d'appel est attendue, puisque M. Rozon a contesté l'autorisation de l'action obtenue par le groupe.
Améli Pineda

MONDE

Brexit

2020 sera-t-elle l'année qui marquera finalement le divorce entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ? Après avoir été reportée à trois reprises, l'adoption finale du Brexit est prévue le 9 janvier pour une séparation le 31 janvier. Au cours des quatre dernières années, le Brexit a été marqué par deux élections, la démission de deux premiers ministres, d'interminables négociations avec les Européens et des luttes acrimonieuses entre les partis politiques et au sein de ces derniers.
Améli Pineda

Indépendance

L'indépendance sera célébrée dans plusieurs pays du globe. Le 1er janvier a marqué le soixantième anniversaire de l'indépendance du Cameroun. Au cours de l'année, 16 autres pays africains fêteront aussi leurs 60 ans de souveraineté. Au cœur du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie tiendra de son côté un deuxième référendum sur l'indépendance en septembre prochain. Ce territoire français d'outre-mer avait déjà tenu un vote en novembre 2018, lors duquel 56,9 % des électeurs avaient voté pour demeurer un territoire français.
Améli Pineda

Élections législatives à Hong Kong

Théâtre de la plus importante crise depuis sa rétrocession à Pékin en 1997, Hong Kong se prépare à des élections législatives qui se tiendront en septembre. En novembre dernier, le camp jaune des candidats prodémocratie a remporté une importante victoire contre le camp bleu, pro-Pékin, lors des élections locales. La dernière année a été marquée par des affrontements pour s'opposer à une loi qui aurait permis d'extrader des Hongkongais vers la Chine continentale, loi qui a finalement été retirée. Les protestataires ont, depuis, ajouté quatre autres demandes, dont l'extension du suffrage universel. Contrairement aux élections locales, la moitié des 70 membres du conseil législatif est élue au suffrage universel, tandis que l'autre moitié est désignée par des groupes d'intérêts économiques favorables à Pékin.
Améli Pineda

SPORTS

Andreescu numéro 1 mondiale ?

On peut rêver. Passée, en un an, du 152e rang au 4e rang mondial, Bianca Andreescu poursuivra-t-elle en 2020 son ascension jusqu'au sommet du classement féminin en simple ? La jeune joueuse de Mississauga serait la première à réussir l'exploit au Canada, son compatriote Milos Raonic (aujourd'hui 31e à 29 ans) n'ayant pu faire mieux que le 3e rang chez les hommes en 2016. Elle n'est toutefois pas la seule qu'il faudra suivre de près, les parcours non moins fulgurants de Félix Auger-Aliassime (21e à 19 ans), de Denis Shapovalov (15e à 20 ans), de Gabriela Dabrowski (8e en double à 27 ans) et de Vasek Pospisil (149e à 29 ans) promettant aussi bien de belles choses.
Éric Desrosiers

Des jeux (presque) paritaires

Les XXXIIe Olympiades de l'ère moderne se tiendront du 24 juillet au 9 août cette année à Tokyo, au Japon. Les femmes devraient y constituer 48,8 % des athlètes participants, contre 45 % aux derniers Jeux de Rio et seulement 26 % à Séoul en 1988. Fortes de 16 des 22 médailles remportées la dernière fois, les athlètes féminines devraient encore une fois porter l'équipe canadienne sur leurs épaules, notamment en natation, en plongeon et en volleyball de plage. Le sprinteur Andre De Grasse essaiera de répéter ses exploits de Rio, mais il aura de la concurrence, entre autres de son compatriote Aaron Brown. Plusieurs disciplines feront leur entrée aux Jeux, dont le surf, l'escalade et la planche à roulettes.
Éric Desrosiers

En attendant la Coupe du monde

À défaut de Coupe du monde, les amateurs de soccer se passionneront cette année pour le championnat européen, qui se tiendra pour la première fois de son histoire dans 12 pays. L'Euro 2020 commencera sur les chapeaux de roues, le hasard ayant voulu que le tenant du titre, le Portugal, soit dans le même groupe que les gagnants de la dernière Coupe du monde, la France, et de la précédente, l'Allemagne. À en croire les parieurs, l'Angleterre, la Belgique et l'Espagne seraient aussi à surveiller. Le premier coup de sifflet du tournoi se fera entendre à Rome le 12 juin et le dernier, au stade de Wembley, à Londres, le 12 juillet.
Éric Desrosiers

Inaccessibles séries éliminatoires

Tout n'est pas perdu, mais le Canadien accuse déjà du retard dans sa course pour une place en séries éliminatoires cette saison. Bien pourvue en jeunes talents en développement, l'équipe de hockey montréalaise doit se débrouiller avec une formation de milieu de peloton au jeu rapide, mais inconstant. S'il fallait que le club, dont la 24e et dernière conquête de la coupe Stanley remonte à 1993, rate encore cette saison les séries, ce serait la troisième fois consécutive, ce qui ne s'est vu qu'à deux reprises dans son histoire et porterait à cinq ans une séquence où elle n'a pu faire mieux qu'une participation en première ronde éliminatoire en 2017.
Éric Desrosiers

Il ne faut pas lâcher

MANON CORNELLIER
LE DEVOIR

L'HEURE JUSTE

La nouvelle décennie qui commence sera celle des grands défis pour nos gouvernants. Des défis qu'ils se sont eux-mêmes lancés en 2015 en s'imaginant peut-être que l'année 2030 était encore loin. Mais on y est presque. Il ne reste plus que 10 ans pour respecter les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) inscrites dans l'Accord de Paris et pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies.

Est-ce possible ? Comment arriver à éviter la catastrophe climatique quand encore trop de pays, dont le Canada, ont des cibles trop timides de réduction des émissions de GES ? Et peut-on vraiment penser venir à bout de l'extrême pauvreté, réduire radicalement la faim, assurer l'accès pour tous à l'éducation primaire et secondaire ?

La cascade constante de mauvaises nouvelles inciterait à baisser les bras tellement elle nous laisse l'impression que tout va toujours plus mal. Ce flot nous fait cependant oublier le chemin parcouru depuis plus de 20 ans grâce à l'action combinée des organisations multilatérales, des gouvernements, des organismes humanitaires et de la société civile. Il y a eu des progrès.

Chaque jour, des centaines de milliers de personnes à travers la planète ont enfin accès à l'électricité, à l'eau potable, à des services en ligne. La pauvreté extrême, qui est synonyme de faim, de santé précaire et d'absence de scolarisation, a reculé de moitié depuis 1990, selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). La baisse fut constante au cours des trois dernières décennies.

Encore 20 % de la population des régions en développement vit avec moins de 2 $ par jour et des millions vivent avec à peine plus, mais, relève l'économiste britannique Max Roser, sur son site OurWorldInData (OWD), « à l'échelle mondiale, la proportion de gens vivant sous n'importe quel seuil de pauvreté — 1,90 $, 3,20 $, 5,50 $, 10 $ [par jour] — est en déclin ». Il ajoute qu'un tiers de la population mondiale vit maintenant avec plus de 10 $ par jour (en dollar dit international, c'est-à-dire ajusté au coût de la vie local afin de permettre les comparaisons). C'est environ 900 millions de personnes de plus qu'il y a 10 ans.

Ce n'est pas le Pérou, loin de là. Les inégalités sont toujours criantes et la pauvreté reste une réalité, mais il y a eu des avancées qui ont fait une réelle différence dans la vie de millions de gens. Les actions prises n'ont pas été inutiles.

Moins de gens sont sous-alimentés. De 2000 à 2016, la proportion d'humains incapables de manger chaque jour le minimum nécessaire de calories est passée de 14,8 % à 10,8 %. Malheureusement, ce taux a recommencé à grimper, selon la FAO, en particulier en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient. Sont montrés du doigt les conflits armés et les facteurs climatiques perturbant l'agriculture.

En matière d'éducation primaire et secondaire, les progrès sont importants, selon le PNUD, grâce en grande partie au meilleur accès offert aux femmes et aux filles. OWD souligne qu'au milieu des années 1990, 46 % des enfants du monde qui étaient en âge de fréquenter l'école primaire en étaient privés. En 2014, c'était 20 %.

Dans son dernier rapport sur le développement humain paru en décembre dernier, le PNUD souligne ces progrès notables, mais il prévient qu'il faudra faire davantage pour atteindre les objectifs fixés en 2015 et qu'il faudra redoubler encore plus d'ardeur pour s'attaquer à toutes les dimensions de l'inégalité. La lorgnette économique n'a jamais suffi à la mesurer, rappelle-t-on, et en plus, de nouveaux enjeux sont apparus en cette ère de révolution technologique et de changements climatiques.

« Alors même que les disparités de niveau de vie de base s'estompent, et qu'un nombre sans précédent de personnes échappent à la pauvreté, à la faim et aux maladies dans le monde entier, les aptitudes qui seront indispensables pour faire face à la concurrence dans l'avenir immédiat ont évolué », relève avec insistance l'administrateur du PNUD, Achim Steiner. L'accès inégal à l'éducation supérieure et à l'Internet à haut débit peut à nouveau creuser le fossé. Et « les changements climatiques, les inégalités de genre et les conflits violents continuent d'alimenter et d'enraciner les inégalités. [...] L'inaction face à ces défis systémiques ne fera qu'asseoir les inégalités et consolider le pouvoir et la dominance politique des élites », écrit-il.

Le Canada est un pays privilégié et a le devoir d'être solidaire des pays moins fortunés, mais l'inégalité est une réalité ici aussi. Il faut donc que tous nos gouvernements s'attaquent aux facteurs qui lui permettent de perdurer, quand ce n'est pas de s'aggraver. Rien ne justifie d'attendre pour rendre la fiscalité plus équitable, progressive et redistributive, pour accélérer l'amélioration des conditions de vie des Autochtones, pour intensifier l'action contre les changements climatiques, pour faciliter l'accès à des logements abordables...

Tout cela est une question de choix et les progrès passés démontrent qu'avec les bonnes politiques, on peut faire une différence. Veut-on la faire ?

Les jeux ne sont pas faits

ÉTATS-UNIS

SUITE DE LA PAGE B 1

John Parisella, ancien délégué général du Québec à New York et professeur invité au CERIUM. « Il y a un tiers de républicains avec une base très pro-Trump, un tiers de démocrates avec une base plus variée et un tiers d'indépendants. » Tous les yeux sont donc rivés sur ce tiers n'ayant pas encore décidé quel cercle sortira noirci de l'urne.

Avec un taux d'appui oscillant autour de 40 % depuis son élection, Trump ravit la palme du plus impopulaire des présidents de l'histoire récente des États-Unis. « Certains présidents ont réussi à remonter la pente avec des faibles taux de popularité, souligne Pierre Martin. Mais c'est parce qu'ils avaient un réservoir d'appui potentiel en ayant déjà eu des taux d'approbation supérieur à 50 %. Trump n'a jamais eu ça. »

Le 45e président des États-Unis n'a toutefois pas encore dit son dernier mot. Il est clair que la situation économique des États-Unis, avec le marché du travail qui frise le plein-emploi, avantage Trump. Tout comme la signature potentiellement imminente d'une entente commerciale avec la Chine et la ratification probable du nouvel accord de libre-échange avec le Canada et le Mexique (ACEUM). Mais tous s'entendent pour dire qu'il lui en faudra plus pour convaincre l'électorat.

« Les Américains ont tendance à se solidariser autour d'un président en temps de crise à l'international », note John Parisella. Depuis quelques semaines, la situation était particulièrement tendue avec la Corée du Nord et l'Iran. Puis vendredi, le président Trump a ordonné l'assassinat par une attaque de drone à Bagdad du puissant général iranien Qassem Soleimani. « À court terme, une crise à l'international va nécessairement le favoriser », a insisté M. Parisella dans une entrevue livrée la veille de l'attaque.

Quel rival ?

Une autre variable de taille — potentiellement la plus importante — sera le rival que Donald Trump affrontera pour ce grand rendez-vous électoral. Trois candidats s'imposent dans la course à l'investiture démocrate : Joe Biden (notre photo, au centre), vice-président sous Barack Obama, et les sénateurs Bernie Sanders (à gauche) et Elizabeth Warren (à droite sur notre photo).

« Il y a clairement une distinction idéologique très claire et importante entre Biden plus centriste et Sanders et Warren plus à gauche », relève Frédérick Gagnon. Pour renouer avec les électeurs qui leur ont fait faux bond en 2016, nombreux sont les démocrates qui souhaitent miser sur une valeur sûre — Biden — plutôt que sur des candidatures plus osées et risquées — Sanders et Warren. D'autant plus que Biden permet au Parti démocrate de rêver de rallier une nouvelle fois la coalition, formée de jeunes et de minorités ethniques, qui avait porté Obama au pouvoir en 2008 et 2012, et qui lui avait fait cruellement défaut à la dernière élection. « Biden est détesté du côté républicain, mais du côté démocrate, les gens ont une opinion plus favorable de lui que l'opinion qu'on pouvait avoir d'Hillary Clinton en 2016 », avance Frédérick Gagnon.

Le ton sera donné à partir du 3 février avec le caucus démocrate de l'Iowa, puis le 11 avec les primaires du New Hampshire. Une idée assez claire du candidat qui sortira victorieux devrait être perceptible après le *Super Tuesday* du 3 mars, au cours duquel des votes pour l'investiture démocrate se tiendront entre autres en Alabama, en Arkansas, en Californie et au Colorado.

Collège électoral

Comme en 2016, l'élection présidentielle de 2020 s'annonce donc très serrée et à coup sûr acrimonieuse, avance Ginette Chenard, coprésidente de l'Observatoire sur les États-Unis et ex-déléguée du Québec à Atlanta. « Ça va se jouer dans 12 États — des *swing states* — où la compétition va être féroce. » Encore une fois, le Wisconsin, la Pennsylvanie et le Michigan — les trois États qui ont basculé pour les républicains en 2016 permettant l'élection de Trump — seront au centre de la querelle. Tout comme la Floride, l'Arizona, la Caroline du Nord ou encore la Géorgie, des États où les jeux ne sont pas encore faits et qui peuvent devenir des faiseurs de roi.

« Le collège électoral prend une importance de plus en plus grande pour déterminer qui sera président », fait remarquer John Parisella. Le collège électoral, qui élit le président, est formé de 538 grands électeurs dont le nombre par État correspond au nombre de représentants au Congrès. Dans 48 des 50 États, le candidat qui arrive en tête ravit tous les grands électeurs de l'État, ce qui crée une distorsion entre le vote du collège électoral et le vote populaire. « Trump peut perdre le vote populaire, mais gagner le collège électoral et donc l'élection, comme ce fut le cas en 2016 », rappelle Ginette Chenard.

Le taux de participation sera donc encore une fois névralgique dans ce pays qui sera probablement gouverné par un septuagénaire. « Ce qui fera la différence dans ces courses extrêmement serrées, c'est le parti qui réussira à mobiliser le plus fortement ses électeurs », souligne Frédérick Gagnon. Jusqu'à la dernière journée donc, rien ne sera acquis, tout pourra glisser et surtout surprendre chez nos voisins du Sud où l'imprévisibilité est peut-être effectivement devenue la norme.

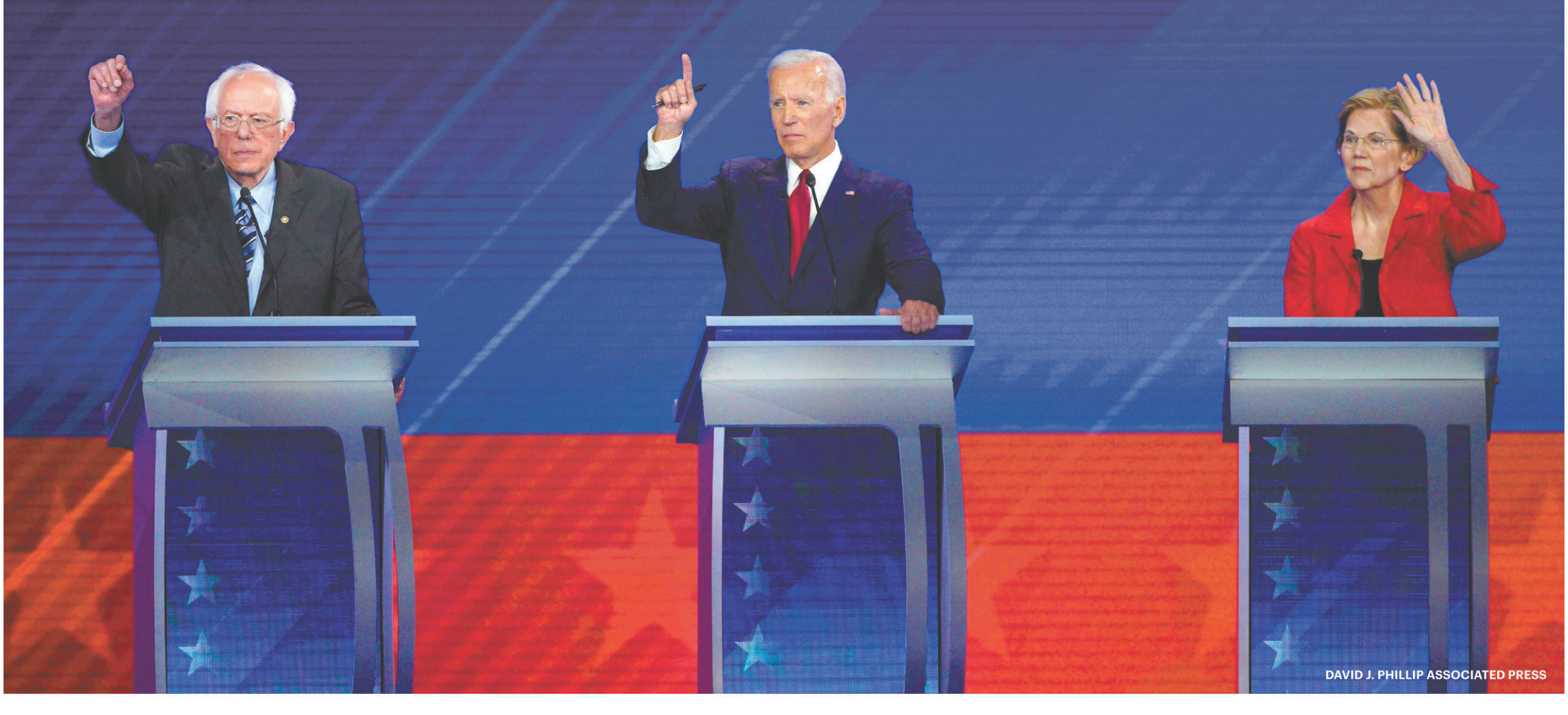

DAVID J. PHILLIP ASSOCIATED PRESS

III FRANCE

Ça passe ou ça casse pour Emmanuel Macron

Avec la grève généralisée qui se poursuit, la rentrée du président français sera très chargée

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT À PARIS
LE DEVOIR

Samedi, la grève des transports contre la réforme des retraites aura atteint son trente et unième jour de mobilisation. De mémoire de gréviste, c'est un record absolu depuis 30 ans. Dépassée, la grève record de 1986-1987 à la SNCF qui avait duré 28 jours. Éclipsées, les trois semaines de grève contre la politique de rigueur du premier ministre Alain Juppé en 1995. Même si la mobilisation actuelle n'est peut-être pas tout à fait au même niveau que les précédentes, la grève contre la réforme des retraites lancée le 5 décembre dernier est déjà entrée dans les annales des luttes sociales françaises.

De l'avis de tous, la semaine qui s'annonce pourrait être déterminante. En cette rentrée 2020, dès lundi, les avocats seront dans la rue alors que les syndicats de la chimie prévoient bloquer des raffineries jeudi prochain, journée de mobilisation nationale. Si le nombre de grévistes a semblé s'effriter durant la période de Noël, on saura à la fin de la semaine si le front syndical résistera aux divisions qui le minent déjà. En effet, alors que l'intersyndicale CGT-FO-Solidaires-FSU a appelé à manifester jeudi, les syndicats plus réformistes comme la CFDT et l'UNSA n'ont encore rien décidé. Ils attendent la reprise des négociations mardi où il devrait être question de moduler l'âge de départ à la retraite selon ce qu'on nomme ici la « pénibilité » de chaque métier.

« Un compromis rapide »

Si les autres syndicats réclament le retrait pur et simple de la réforme, la CFDT n'a rien contre le principe d'un nouveau régime de retraite dit par points. Mais, on ne voit pas encore comment le principal syndicat réformiste pourrait lâcher du lest tant que le gouvernement ne reculera pas au moins partiellement sur l'« âge pivot » de 64 ans à partir duquel un salarié pourrait partir à la retraite avec sa pleine pension. Son président, Laurent Berger, évoque une « ligne rouge » qu'il ne saurait franchir.

Pourtant, mardi dernier dans son allocution du jour de l'An, le président, qui joue sa réélection dans deux ans, a dit souhaiter « un compromis rapide ». À un peu plus de deux mois des élections municipales, tous les observateurs en ont déduit qu'il était prêt à lâcher du lest et mettait la pression sur son premier ministre, Édouard Philippe, afin d'arriver à une solution.

Personne ne sait encore à quoi précisément pourrait ressembler le projet de loi qui doit être présenté au Conseil des ministres le 22 janvier prochain. En réalité, celui qui est actuellement sur la table ne ressemble déjà plus à celui qu'avait proposé Emmanuel Macron durant sa campagne électorale.

Quelle universalité ?

Lors d'un déplacement à Rodez, le 3 octobre 2019, le candidat s'était engagé à supprimer totalement les régimes dits spéciaux qui garantissent à certaines professions des conditions différentes de départ à la retraite. « Il n'y aura plus de régimes spéciaux à proprement parler », disait-il. Et il lançait cette mise en garde : « Si je commence à dire on garde un régime spécial pour l'un, ça va tomber comme des dominos, on me dira, vous le faites pour les policiers, vous le faites pour les gendarmes et après, pourquoi pas pour les infirmiers et les infirmières. »

Or, depuis le début des négociations, au moins huit régimes spéciaux ont déjà été maintenus, à commencer justement par les policiers, les pompiers, les militaires, les douaniers, les gardiens de prison et les contrôleurs aériens. Le gouvernement invoque ici une exception justifiée par des « fonctions dangereuses exercées dans le cadre des missions régaliennes ». En tout, une douzaine de professions se sont vu proposer un traitement préférentiel.

Et la liste ne cesse de s'allonger. Le 16 décembre, les transporteurs routiers ont obtenu le droit de partir à la retraite cinq ans avant l'âge légal. Le 22 décembre, ce sont les marins-pêcheurs qui obtinrent l'assurance de pouvoir partir avant 62 ans. Le 15 décembre, ce fut au tour des pilotes de ligne.

Ce qui se joue aujourd'hui, c'est l'ampleur des concessions [qu'Emmanuel Macron] jugera nécessaires, et non pas l'issue de la réforme, quoi qu'en disent ceux qui réclament le retrait pur et simple de la réforme

CHLOÉ MORIN

Que reste-t-il de l'« universalité » et de l'« égalité » dont se réclamait la proposition d'Emmanuel Macron ? Pas grand-chose selon plusieurs. Pour Guy Dreux, membre de l'Institut de recherches de la FSU, l'« universalité » revendiquée par le nouveau régime vise surtout à adapter les retraites à un monde du travail devenu plus précaire. « L'universalité défendue aujourd'hui n'est rien d'autre qu'un des éléments qui permettent de faire admettre et de faire advenir un monde du travail débarrassé des conventions collectives et des statuts, flexibilisé sur des logiques purement contractuelles », a-t-il déclaré au quotidien *Le Monde*.

Un « pognon de dingue »

Selon ceux qui sont proches du dossier, un compromis pourrait tout de même se dessiner autour de la reconnaissance de la pénibilité des tâches. Les travailleurs qui exercent des métiers éprouvants se verraient attribuer des points leur permettant de partir plus tôt avec une pleine retraite. On aurait ainsi un âge pivot de départ à la retraite, mais « à la carte ». « Ce qui se joue aujourd'hui, c'est l'ampleur des concessions qu'il [le président] jugera nécessaires, et non pas l'issue de la réforme, quoi qu'en disent ceux qui réclament le retrait pur et simple de la réforme, comme la CGT », affirmait sur le site Atlantico Chloé Morin, de l'institut Ipsos.

Le gouvernement veut croire qu'en bouclant un compromis de dernière minute avec les syndicats les plus modérés, il aura les plus radicaux à l'usure. Reste à savoir combien coûtera cette réforme. Pour les seuls enseignants, dont le salaire devra être revalorisé pour compenser la perte de certains avantages, le ministre Jean-Michel Blanquer a annoncé vouloir débourser 10 milliards d'euros sur plusieurs années. L'an dernier, la crise des gilets jaunes avait « coûté » pas moins de 17 milliards d'euros. Selon Lucie Robequain du quotidien *Les Échos*, celle des retraites « pourrait peser encore plus ». Comme disait Emmanuel Macron en 2018, ça pourrait coûter « un pognon de dingue ! »

DAMIEN MEYER AGENCE FRANCE-PRESSE

ÉDITORIAL

LE DEVOIR // FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

DIRECTEUR **BRIAN MYLES**
Rédactrice en chef **Marie-Andrée Chouinard**
Vice-présidente du développement **Christianne Benjamin**

Directeur des finances **Stéphane Roger**
Chef des technologies **Sylvain Coutu**

III DISPARITION DES CALÈCHES

Et le cheval ?

BRIAN MYLES

Les calèches n'ont plus droit de cité à Montréal. Cette fin prévisible des activités pour des cochers réfractaires au changement ne dispense pas l'administration Plante d'un effort accru pour valoriser le cheval, partie intégrante du patrimoine vivant, dans les années à venir.

Le contentieux entre la Ville de Montréal et les exploitants de calèches ne date pas d'hier, et les cochers seraient mal venus de feindre la surprise. Dès 2016, l'ex-maire Denis Coderre a tenté de serrer la vis aux cochers en imposant un moratoire sur la circulation des calèches dans le Vieux-Montréal, en réaction à une série d'incidents laissant craindre à juste titre pour la sécurité et le bien-être des chevaux. Ce moratoire précipité n'a pas tenu plus d'une journée, la Cour supérieure donnant gain de cause aux cochers, pour ainsi dire victimes d'une expropriation déguisée esquissée à la hâte. « Si on veut changer l'industrie, il faut un électrochoc, et c'est ce que j'ai fait », avait dit M. Coderre.

Cet appel au changement des mœurs n'a pas été entendu par les cochers dans les trois dernières années. Le plus gros propriétaire de calèches à Montréal, Luc Desparois, contrôle la moitié des 24 permis. Sa réputation le précède en ce qui a trait au piètre traitement qu'il réserve aux chevaux. Selon Desparois, les problèmes se résument à l'incompréhension des élus sur la réalité des cochers et au militantisme exacerbé de groupes tels que la SPCA, qui réclamait dès 2015 l'interdiction des calèches à Montréal. C'est souvent à contrecœur, en banalisant les allégations de mauvais traitement à l'endroit des chevaux, qu'il s'est plié aux resserrements successifs de la réglementation dans les dernières années, entre autres pour interdire la circulation des chevaux lorsque la température excède 28 °C.

L'histoire des calèches aurait sans doute connu une fin plus heureuse si ce milieu en mal d'interlocuteurs crédibles avait trouvé un porte-voix moins rétif que Luc Desparois. Sa dernière tentative pour faire reculer la Ville de Montréal a échoué lamentablement. Desparois et un groupe de propriétaires de calèches ont présenté une demande d'injonction, le 16 décembre dernier, en plaidant l'urgence de la situation, à une quinzaine de jours de l'entrée en vigueur du règlement.

La Cour supérieure a bien fait de rejeter la demande, en soulignant que l'action de dernière minute des cochers a engendré cette fausse urgence. Ils auraient pu agir avant. Le règlement interdisant les calèches est entré en vigueur en août 2018, avec un moratoire jusqu'au 31 décembre 2019 pour donner aux cochers le temps de disposer de leurs chevaux. Ce délai est plus que raisonnable.

L'administration Plante crie victoire, mais c'est trop tôt. La Cour supérieure a écarté le remède d'urgence qu'est l'injonction, mais elle entendra le fond du litige. Il est donc présomptueux d'affirmer que les tribunaux confirment « la justesse et la pertinence » du règlement, comme le prétend la mairesse, Valérie Plante.

Ce serait le comble si la Ville ne pouvait pas interdire une activité commerciale profitant à moins de 50 personnes sur son territoire. Toutefois, l'administration Plante a-t-elle traité les cochers avec les mêmes égards que les chevaux qu'elle protège si fièrement ? La Ville propose de racheter les chevaux pour 1000 $ chacun et de les confier à la SPCA qui, à son tour, leur trouvera des refuges avec la participation de l'Association québécoise de protection des chevaux. À ce jour, un cocher sur 47 s'est prévalu de cette offre. La compensation est-elle juste et raisonnable étant donné que les cochers sont, en réalité, privés de leur gagne-pain ? À l'inverse, les cochers peuvent-ils forcer la Ville à maintenir en vie une forme de commerce léthargique, un peu ringarde, au coût d'un encadrement et d'une surveillance nécessaires pour assurer la sécurité publique et le bien-être des chevaux ? Autant de questions fort utiles qui seront tranchées en justice.

Que restera-t-il du cheval à Montréal à l'issue de ce bras de fer ? C'est l'angle mort de la politique bien intentionnée de l'administration Plante. Les calèches n'ont peut-être plus leur place à Montréal, mais le cheval, oui.

En temps utile, la Ville de Montréal devra trouver une façon de le mettre en valeur, d'abord pour les Montréalais, et non pour les touristes en quête d'une balade de moins en moins bucolique dans un centre-ville obstrué par les cônes orange, la congestion routière et la pollution. Pourquoi ne pas accorder au noble animal une place dans les grands parcs et les espaces verts à des périodes déterminées de l'année ? Un appel de proposition en bonne et due forme permettrait de s'assurer que les mauvais joueurs d'antan ne sont pas associés au projet. Il ne s'agit pas de relancer les calèches par des moyens détournés (elles ont vécu), ni de stationner le cheval au musée, mais de le garder présent dans le cœur et la vie des générations futures comme symbole respecté du patrimoine vivant.

GODIN

LETTRES

Affaire Matzneff : les « regrets » de Pivot

Accusé de complaisance avec l'écrivain Gabriel Matzneff, l'ex-animateur de télévision Bernard Pivot a exprimé ses « regrets » et estimé n'avoir pas eu « les mots qu'il fallait » envers les propos libertins de l'écrivain pédophile eu égard à ses nombreuses relations sexuelles avec des mineurs lors d'une émission d'*Apostrophes* en 1990.

Or, dans son autobiographie intitulée *Les mots de ma vie* publiée chez Albin Michel en 2011, Bernard Pivot s'exprime en ces termes : « Mais les mots de ma vie, c'est aussi ma vie avec les mots. J'ai aimé les mots avant de lire des romans. J'ai vagabondé dans le vocabulaire avant de me promener dans la littérature. » Devant une telle assertion sur l'importance capitale des mots aux yeux de Bernard Pivot, est-il raisonnable de croire qu'il n'a « pas eu les mots qu'il fallait » face à Gabriel Matzneff ? Permettez-moi d'en douter !

Je suis plutôt d'avis que les regrets de Bernard Pivot s'articulent davantage autour de ces mots : « Il m'aurait fallu beaucoup de lucidité et une grande force de caractère pour me soustraire aux dérives d'une liberté dont s'accommodaient tout autant mes confrères de la presse écrite et des radios… Ces qualités, je ne les ai pas eues… Je le regrette évidemment. » En termes clairs, Bernard Pivot n'a pas pu démontrer la « grande force de caractère » pour oser affronter la galerie au risque de ternir son image médiatique.

Henri Marineau
Québec, le 3 janvier 2020

Gouverner une nation

Quand François Legault clame que la CAQ respecte ses promesses, il serait un bon candidat au festival Juste pour rire. Après seulement 14 mois, la liste des promesses non remplies ou remplies à moitié s'allonge. « L'art de la demi-mesure » a écrit Michel David.

La plus choquante, quant à moi : la promesse formelle que les élections 2022 se feraient à la proportionnelle. « On ne fera pas comme Justin Trudeau », avait dit M. Legault. Du côté immigration, les réalisations sont très loin des promesses du programme caquiste. Au départ, la CAQ a voulu envoyer à la déchiqueteuse 18 000 dossiers ; le tout arrêté sur ordre de la Cour supérieure : pas fort ! […].

« Le bluff de Legault en immigration », a écrit un chroniqueur, en parlant de la promesse de réduire les seuils d'immigration ; comment réduire quand le Québec n'a pas tous les pouvoirs ? Ne pouvant pas réduire dans les immigrants avec permis de travail, la CAQ a voulu réduire dans le programme PEQ des étudiants : levées de boucliers dans le milieu des affaires et de l'enseignement supérieur. Trois semaines plus tard, changement radical de position : la CAQ veut maintenant accueillir les étudiants étrangers à bras ouverts, les qualifiant de « candidats de choix » !

Quant au projet de loi 21, la CAQ n'avait-elle pas dit qu'elle exempterait les écoles privées, pourtant subventionnées […] ?

Les trop-perçus d'Hydro-Québec. La promesse d'aller chercher un milliard de dollars dans l'entente avec les médecins spécialistes. La promesse d'abolir les élections scolaires : selon ce qu'on en sait, les anglophones conserveraient le suffrage universel. […]

Il faut déplorer le fait que la CAQ applique, encore une fois, la vitesse grand V en vue de l'adoption rapide du projet de loi 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires […]. Des associations d'enseignants et des comités de parents s'inscrivent en faux contre ce projet ; à tout le moins quant à la précipitation [avec lequel il a été traité].

On est très loin des projets emballants de la Révolution tranquille et des années 1990. On peut s'interroger sur la vision de la CAQ, à moyen et à long terme. Où s'en va le Québec avec cette courte vision comptable de l'administration publique ?

Pierre Grandchamp
Le 1er janvier 2020

LIBRE OPINION

Pour Québec solidaire, la souveraineté est un moteur de la lutte sociale

André Frappier
Ancien membre du Comité de coordination national de Québec solidaire (2012-2018)

À deux reprises M. Louis Fournier s'est livré à un réquisitoire contre Québec solidaire (QS), dans ses opinions publiées les 28 décembre et 18 novembre derniers. Dans son plus récent texte, il se revendique de la convergence des souverainistes, tout en exprimant des jugements de valeur sur QS, ses membres et sa direction qui relèvent d'une chasse aux sorcières. Son ton et les accusations qu'il porte donnent à eux seuls bien peu de crédibilité à son argumentaire prétendant viser une convergence des souverainistes.

J'ai été membre de la direction de Québec solidaire, soit au comité de coordination national et au comité exécutif, pendant six ans, de 2012 à 2018. Je fais partie de ceux et celles qui ont fondé ce parti. L'émergence de QS et par la suite sa croissance ont été rendues possibles par la faillite du Parti québécois (PQ) à répondre aux aspirations sociales de la population et par le cul-de-sac de sa stratégie souverainiste, ce à quoi QS s'est attelé. Il ne s'agissait pas d'un coup de tête, nous avons mis plus de dix ans à construire notre programme et notre structure au moyen d'un et parfois de deux congrès par année.

Cela ne nous a pas empêchés d'avoir des discussions en congrès concernant la possibilité de créer des alliances électorales à trois reprises, lors des élections de 2012, de 2014 et de 2018, et je tiens à rappeler que nous avons fusionné avec Option nationale (ON) en 2017.

Mais revenons plus précisément sur les événements qui ont précédé l'élection de 2018 auxquels M. Fournier fait allusion. Il est vrai que nous avons eu des discussions au sein des OUI Québec [Organisations unies pour l'indépendance, NDLR] concernant la convergence des souverainistes.

La feuille de route des OUI Québec d'avril 2016 proposait à l'origine une phase I, de juin 2016 à janvier 2017, qui portait sur l'élaboration d'une proposition conjointe d'accession à l'indépendance avec des propositions à faire adopter aux congrès prévus de chaque parti, soit QS en mai 2017, le PQ possiblement en juin et ON à définir. Cette étape devait être suivie d'une phase II à l'automne 2017 portant sur l'élaboration d'un consensus en vue d'assurer l'élection d'une majorité d'indépendantistes.

La démission de Pierre Karl Péladeau en mai de la même année a modifié la situation. Les OUI Québec avaient ainsi informé QS qu'ils étaient conscients des changements d'orientation que cela pouvait entraîner et avaient pris la décision de suspendre temporairement les travaux jusqu'à l'élection du nouveau chef du PQ.

En octobre 2016, les OUI Québec informaient la direction de QS que la deuxième phase des travaux visant à dégager un consensus autour de la question « comment faire élire une majorité de députés indépendantistes à l'Assemblée nationale lors de l'élection de 2018 ? » ne se posait plus avec la même urgence après l'élection de Jean-François Lisée à la tête du PQ. Par conséquent, ils proposaient de retirer cette « deuxième phase » pour se concentrer entièrement sur la recherche d'un mode d'accession commun à l'indépendance.

Ainsi, même les OUI Québec étaient forcés de constater de façon pragmatique que l'indépendance n'était plus à l'ordre du jour pour le PQ, et par conséquent ils ne pouvaient plus maintenir la perspective d'élection de députés indépendantistes pour 2018. Les discussions ne pouvaient donc porter que sur un mode d'accession à l'indépendance, dans un avenir relativement lointain si on considérait le programme de Lisée. Alors, quelle était donc l'urgence, de ce point de vue, de conclure si rapidement une discussion aussi hypothétique à laquelle Lisée ne donnait pas la priorité ?

Cette discussion sur la feuille de route à laquelle on a donné tant d'importance n'avait donc pour Lisée qu'un but stratégique. On était à des années-lumière d'une quelconque intention de lancer un débat sur l'avenir du Québec.

D'autre part, on ne peut parler d'alliance électorale sans considérer les orientations politiques respectives des partis. À cet égard, les décisions du PQ concernant l'environnement, les pétrolières, les droits sociaux et la perspective d'indépendance sont fort différentes, sinon en opposition, particulièrement en ce qui concerne l'inclusion de tous les membres de la société québécoise.

La charte des valeurs défendue par le PQ puis par le Bloc québécois a contribué à rendre légitimes et à amplifier les préjugés concernant les personnes provenant des minorités ethnoculturelles, ce qui va à l'encontre des notions de justice et d'équité. En ce qui concerne Québec solidaire, le Québec que nous voulons construire appartiendra aux hommes et aux femmes qui y vivent et ceux-ci bénéficieront de droits égaux.

Directeur de l'information **Florent Daudens**
Adjoints **Baptiste Barbe, Paul Cauchon, Valérie Duhaime, Louis Gagné, Jean-François Nadeau, Anabelle Nicoud**

Adjoints **Dominique Reny, Louise-Maude Rioux Soucy**
Directrice artistique **Claire Dazat**
Directeur de la production **Christian Goulet**

III BYE BYE 2019

Une occasion ratée de souligner les réalités autochtones

Charles Châteauneuf
Psychologue

Encore une fois, je suis surpris que l'on ait manqué l'occasion de souligner les réalités autochtones par l'entremise des sketchs humoristiques du *Bye bye*, alors que l'auditoire est l'un des plus nombreux en cette occasion unique de fin d'année.

Les artistes autochtones sont de plus en plus nombreux et reconnus sur nos scènes québécoises, que ce soit en musique, en écriture, en poésie, en théâtre, en danse ou en expositions multiples, mais la réalité de leur quotidien demeure mal comprise, sinon inconnue de la majorité des Québécois.

Je travaille en milieu autochtone comme psychologue depuis bientôt 12 ans, y passant presque la moitié de ma vie, car m'y rendant une semaine sur deux, et la richesse humaine que j'y rencontre est sans commune mesure avec ce que la majorité des Québécois ont comme perception de la réalité autochtone.

Quand j'indique à ma clientèle non autochtone que je serai absent la semaine suivante pour mes séjours réguliers dans une communauté autochtone, communément appelée « une réserve », sa première réaction est toujours de me plaindre, de me dire que ce doit être difficile, que les problèmes de drogue, d'alcool, de violence, d'abus de toutes sortes doivent finir par miner mon moral. Quand je leur réponds que la réalité est l'inverse, qu'y œuvrer est d'une grande richesse et me nourrit à plusieurs égards, qu'y retourner demeure toujours un grand plaisir et une source de satisfactions importantes, je constate leur incompréhension et, surtout, leur méconnaissance.

L'univers autochtone demeure un mystère pour une grande majorité de personnes, même dans le milieu artistique, ne sachant sous quel angle aborder une réalité peu facilement saisissable, remplie de préjugés et de clichés immémoriaux. L'humour aurait pu servir cette cause qu'est la recherche de réconciliation entre nous, les occupants, et les peuples des Premières Nations occupant ce territoire depuis des millénaires.

Exutoire

Pourquoi ne se prennent-ils pas en main ? Pourquoi se font-ils vivre par les gouvernements ? Pourquoi ces abus de consommation ? Pourquoi ces placements si nombreux d'enfants en famille d'accueil ? Pourquoi ?

Quand j'explique qu'un Autochtone ne peut emprunter à une institution financière pour se construire une maison ou ouvrir un commerce, une entreprise, parce que les terrains d'une « réserve » sont insaisissables, les gens comprennent que la personne autochtone est ainsi prisonnière d'une réalité qui la maintient sous dépendance, qui la rend incapable de s'en affranchir.

Les seuls biens considérés, dans la majorité des cas, sont des biens de consommation, tels les télévisions, les cellulaires, les voitures, les motoneiges, les VTT et d'autres articles non durables loin de leurs valeurs traditionnelles et de leur mode de vie ancestral. La consommation devient alors souvent le seul exutoire à leurs blessures du passé et à leur condition passive du présent, avec pour conséquence des conditions déplorables pour leur vie familiale.

Certaines communautés parviennent mieux que d'autres à se développer grâce aux redevances de projets de barrages hydroélectriques sur leurs terres ancestrales. Ces communautés peuvent alors investir dans le développement d'entreprises autochtones et offrir des ententes de soutien financier aux membres voulant se faire construire leur propre maison et être propriétaires.

La nouvelle loi sur la protection de la jeunesse permet, à partir de cette année, aux communautés de gérer les placements de leurs enfants afin que ceux-ci demeurent dans des familles autochtones et évitent un déracinement culturel traumatisant comme celui vécu lors des placements forcés en pensionnat.

Des *personnes*

L'humour d'un *Bye bye* de fin d'année aurait pu soulever ces problématiques sur lesquelles seul un Blanc peut avoir un impact important pour favoriser justement cette reconnaissance, cette autonomie et cette réconciliation que tous souhaitent. L'humour pourrait illustrer mieux que n'importe quoi d'autre ces situations vécues ou subies par la « personne autochtone », ne serait-ce qu'en parlant, justement, de « *personnes* autochtones » au lieu d'Autochtones, car il s'agit bien ici de *personnes*. C'est ce qu'on a fait par le passé en cessant de dire « un handicapé » pour plutôt parler d'une « personne handicapée ». Reconnaître la personne au-delà de ses origines est le premier pas à franchir.

Les sketchs d'humour pourraient illustrer comment le non-Autochtone réagit, traite ou ne respecte pas ses ententes ou contrats pourtant dûment signés avec une personne ou un organisme autochtone. Le contrat des éoliennes, le prolongement de la route 138, des ententes gouvernementales, la simple signature d'un bail, etc., sont autant de sujets potentiels dont peu de gens sont informés.

La recherche de réconciliation est le sujet de l'heure, mais à ce jour, les formes que pourrait prendre cette réconciliation demeurent vagues. C'est un beau mot, réconciliation, qui montre plein de bonne volonté. Mais comment va-t-on concrétiser ce qu'il englobe ? Par exemple, ma ville se vante d'être jumelée avec une ville française et une ville belge, des jumelages qui ont été réalisés il y a plusieurs décennies et auxquels j'ai participé en y effectuant les premiers échanges jeunesse, dès le début des années 1980. Dans cette recherche d'un projet concret de réconciliation, j'ai acheminé l'an passé une offre à notre maire pour explorer un tel projet de jumelage avec une communauté autochtone, qui pourrait profiter aux deux parties.

D'autres villes auraient pu suivre cet exemple. Aucune réponse ne m'a été envoyée, même pas un avis de réception. Voilà un exemple du parcours que nous avons à faire pour faciliter le rapprochement et la connaissance de l'autre. Voilà un autre sujet d'humour possible pour réveiller les esprits.

Je vous souhaite donc à tous et à toutes une heureuse année 2020 et un humour qui saura améliorer notre connaissance de la réalité autochtone, réalité qui éveille cependant notre curiosité et dont nous commençons à être conscients de l'apport positif qui pourrait en résulter.

III IRAN

Appel à la libération des prisonniers scientifiques

Centre d'études et de recherches internationales (CERIUM)*

Depuis plus de sept mois, les chercheurs Fariba Adelkhah et Roland Marchal sont détenus à la prison d'Evin, en Iran. C'est la prison tristement célèbre qu'ont connue les Québécoises Homa Hoodfar, incarcérée pendant trois mois en 2016, et Zahra Kazemi, qui y est morte en 2003.

Faussement accusés d'avoir porté atteinte à la sûreté de l'État, nos collègues ont été arrêtés, semble-t-il, afin de servir de monnaie d'échange dans une période de haute tension géopolitique avec l'Iran. Puisqu'ils n'ont mené aucune activité politique ou liée au renseignement dans ce pays, ce sont des prisonniers scientifiques.

Anthropologue, spécialiste réputée de la société iranienne, Fariba Adelkhah a entamé le 24 décembre une grève de la faim avec une universitaire australienne, Kylie Moore-Gilbert. Dans une lettre ouverte, elles disent se battre pour leur liberté, mais aussi pour celle des autres chercheurs emprisonnés. Sociologue, expert de l'Afrique, Roland Marchal rendait visite à Fariba Adelkhah lorsqu'il a été arrêté à l'aéroport de Téhéran.

Par la présente, nous demandons au gouvernement du Canada et aux universités québécoises et canadiennes d'appuyer les efforts internationaux visant à obtenir la libération de ces deux prisonniers scientifiques ainsi que celle de tous les universitaires, iraniens et étrangers, détenus arbitrairement en Iran.

Si le CERIUM intervient aujourd'hui de manière publique, c'est parce que Fariba Adelkhah et Roland Marchal sont tous les deux chercheurs au Centre d'études et de recherches internationales (CERI) de Sciences Po Paris, un établissement qui a servi de modèle à la création du CERIUM et avec lequel nous entretenons des liens étroits. Roland Marchal a été invité au CERIUM en 2010.

La chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkhah
THOMAS ARRIVE / SCIENCES PO / AGENCE FRANCE-PRESSE

Mais en exigeant la libération de nos collègues français, nous pensons à tous les universitaires, chercheurs et intellectuels dont la liberté, et parfois la vie, est mise en danger en Iran et à travers le monde. En 2019 seulement, selon l'association Scholars at Risk, 273 universitaires ont été persécutés sur la planète : victimes de meurtre, d'atteinte à leur intégrité physique, « disparus », emprisonnés, congédiés ou subissant des restrictions à leur liberté.

La plupart de ces universitaires vivent sous des régimes autoritaires, comme l'Iran, la Chine, la Turquie ou la Russie. Certains, comme Fariba Adelkhah et Roland Marchal, y étaient de passage.

À juste titre, les chercheurs des pays démocratiques sont attachés à la liberté académique qui leur permet d'exercer leur métier, soit la production et la diffusion du savoir, en toute indépendance. C'est une liberté aussi précieuse que rare dans le monde. Mais lorsque la liberté individuelle au sens le plus simple du terme est menacée, ce sont les droits fondamentaux qui sont en jeu. Ceux-ci, on l'oublie parfois, sont universels.

**La liste complète des signataires est publiée sur nos plateformes numériques.*

Bisbille autour du Château Laurier

KONRAD YAKABUSKI

Qu'on se le tienne pour dit : Ottawa n'est pas la plus belle capitale nationale du monde. Malgré sa situation géographique plutôt pittoresque, la ville qui abrite le Parlement canadien a pu se développer pendant plus d'un siècle sans que l'on se préoccupe de concepts aussi abstraits que la pollution visuelle. Le centre-ville d'Ottawa est ainsi constitué d'un pêle-mêle de gratte-ciel de moindre qualité qui bloquent la vue de la colline du Parlement et qui gâchent le paysage urbain. Contrairement à Washington, où la hauteur des constructions a longtemps été strictement limitée (permettant ainsi au Capitole de régner incontestablement sur la ville), les bâtiments les plus importants de la capitale canadienne sont souvent cachés derrière des tours de bureaux ou résidentielles franchement laides.

Il est donc amusant de voir le Tout-Ottawa s'émouvoir à ce point devant le projet de l'agrandissement de l'hôtel Château Laurier. Selon ses détracteurs, l'ajout d'une annexe à l'hôtel centenaire constitue un sacrilège qui défigurerait un joyau architectural. Or il ne s'agit de rien de la sorte.

L'idée de construire un hôtel dans le style d'un château français du XV^e^ siècle fut une astuce de marketing du propriétaire et magnat du chemin de fer Charles Melville Hayes plutôt qu'une innovation architecturale. On peut admirer le résultat final sans s'en émerveiller.

Le Château Laurier fut désigné lieu historique national en 1981 autant pour le rôle qu'il a joué dans l'histoire du Canada — tant de rencontres politiques y eurent lieu — que pour son patrimoine architectural. L'hôtel occupe une place particulière dans l'imaginaire québécois puisque ce fut dans ses corridors que se déroula l'essentiel de la « nuit des longs couteaux » en 1981.

La controverse au sujet du projet de l'agrandissement de l'hôtel Château Laurier est surfaite

Malgré ce goût amer, le Château Laurier est un bel immeuble qui mérite une protection particulière. Mais l'ajout proposé d'une annexe de sept étages n'enlève rien à la structure originale. La firme d'architecture responsable du projet a su produire un design qui est respectueux et subordonné à l'édifice centenaire. Partout dans le monde, des projets semblables qui intègrent le moderne à l'historique ont été réalisés avec grand succès.

Cela n'a pas empêché les opposants au projet de qualifier la maquette actuelle de « gros radiateur », de « climatiseur », de « grotesque mur » ou même « d'accordéon ». Le dernier en date pour contester le projet actuel n'est pas le moindre. Le mois dernier, le sénateur Serge Joyal a déposé un projet de loi qui vise à donner à la Commission de la capitale nationale « le pouvoir d'adopter des règlements et d'établir les conditions à respecter pour qu'un permis soit délivré aux projets situés à l'intérieur d'un certain périmètre autour de la colline du Parlement ou d'un lieu historique national donné ». Rappelons que le conseil municipal d'Ottawa a approuvé le projet d'agrandissement en juillet dernier. En septembre, le Comité de dérogation de la Ville d'Ottawa a toutefois refusé d'accorder toutes les approbations nécessaires au propriétaire du Château Laurier, Larco Investments. Ce dernier fait appel de ce refus devant le Tribunal d'appel d'aménagement local de l'Ontario. L'organisme Patrimoine Ottawa recueille lui aussi de l'argent afin de mener sa propre bataille juridique contre l'agrandissement.

Ce ne serait pas une mauvaise idée de donner à la Commission de la capitale nationale un droit de regard sur des projets privés autour du parlement. Mais la controverse au sujet de ce projet en particulier est surfaite. Les résidents d'Ottawa devraient plutôt se réjouir d'un projet qui donnerait un meilleur accès à l'hôtel et au parc Major adjacent. Le nouveau bâtiment transformerait le paysage actuel du parc, qui serait plus encloisonné, mais il améliorerait grandement l'ensemble du paysage en remplaçant un ancien garage de stationnement de l'hôtel.

Espérons toutefois que la controverse au sujet de l'agrandissement du Château Laurier va réussir à éveiller l'intérêt pour la chose architecturale dans la capitale canadienne. Une telle prise de conscience permettrait peut-être d'éviter de vrais scandales, comme celui de la rénovation du Centre national des arts effectuée ces dernières années. Que l'on aimât ou pas son architecture brutaliste des années 1960, l'édifice original avait du moins été avant-gardiste. Sa construction — le CNA fut commandité par le gouvernement fédéral de l'époque pour marquer le 100^e^ anniversaire de la Confédération — voulait témoigner de l'entrée du Canada dans l'ère moderne. En revêtant la structure de béton avec des panneaux en verre, rénovation approuvée par le gouvernement de Stephen Harper, on a complètement défiguré l'œuvre de l'architecte Fred Lebensold. De telles erreurs sont à éviter dans une capitale nationale digne de ce nom.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à *redaction@ledevoir.com*. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

III NATIONS UNIES

Pékin propose d'alléger les sanctions contre Pyongyang

AGENCE FRANCE-PRESSE
AUX NATIONS UNIES

Le projet de résolution sino-russe pour un allégement des sanctions internationales imposées à la Corée du Nord « arrive à point nommé » et va « dans la bonne direction », a affirmé vendredi l'ambassadeur chinois à l'ONU, Zhang Jun.

Alors que deux sessions de consultations du Conseil de sécurité sur ce texte sont restées infructueuses et que Pyongyang a annoncé la fin du moratoire sur ses essais nucléaires, le diplomate espérait que d'autres discussions allaient permettre « d'avoir davantage de consensus ».

« Sur cette base, nous pouvons réellement contribuer à un dialogue politique entre les parties, notamment entre les États-Unis et la Corée du Nord », a-t-il fait valoir devant des journalistes.

Interrogé sur une date possible pour une mise au vote du texte sino-russe, le diplomate chinois n'a pas répondu précisément.

Au cours des derniers mois, les Européens ont souvent insisté pour ne pas alléger les sanctions contre la Corée du Nord sans progrès concrets et vérifiables de ce pays vers un désarmement. Les discussions entre Pyongyang et Washington sont dans l'impasse, les États-Unis refusant aussi tout allégement de sanctions tant que la Corée du Nord n'abandonnera pas ses armes nucléaires.

En janvier, le Conseil de sécurité est présidé par le Vietnam, l'un des cinq nouveaux membres non permanents de l'instance entrés en fonction le 1er janvier et pour deux ans. Les quatre autres nouveaux membres sont la Tunisie, le Niger, l'Estonie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

Renvoi des travailleurs

Le projet de résolution de la Chine et de la Russie prévoit l'arrêt de plusieurs dispositions prises en 2017, notamment les interdictions d'acheter du textile et des produits de pêche nord-coréens.

Les deux pays réclament aussi la fin de la mesure prise en 2017 qui imposait à tous les États de l'ONU de renvoyer avant le 22 décembre 2019 les travailleurs nord-coréens travaillant à l'étranger, source d'importants revenus pour Pyongyang.

Interrogé pour savoir si la Chine, gros employeur de travailleurs nord-coréens, s'était conformée à cette mesure, l'ambassadeur chinois a assuré que l'application des sanctions était prise au « sérieux » par son pays.

« Mais dans le même temps [...], les sanctions ont des conséquences négatives sur la vie de gens ordinaires » et « nous pensons que nous devrions ajuster les sanctions pour atténuer la souffrance de gens innocents », a précisé Zhang Jun.

CHARLIE NEIBERGALL ASSOCIATED PRESS

III ÉTATS-UNIS

Bernie Sanders attaque l'année électorale en solide position

ELODIE CUZIN
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le septuagénaire, souvent échevelé, a retrouvé les grands rassemblements ainsi que ses sorties vigoureuses et parfois humoristiques lors des débats démocrates

Une crise cardiaque, une dangereuse rivale progressiste, des doutes sur son âge... Porté par le fervent soutien de ses partisans, Bernie Sanders a surmonté les obstacles qui menaçaient sa candidature en 2019 pour entamer l'année en solide position dans la primaire démocrate, avec la Maison-Blanche en vue.

« Pas besoin de mendier auprès des riches et des puissants. » Triomphant, le sénateur indépendant a salué jeudi le montant impressionnant qu'il a récolté auprès de petits donateurs au dernier trimestre 2019 : 34,5 millions de dollars, soit plus que tout autre candidat à l'investiture démocrate sur un trimestre.

Menacé cet été par l'ascension de la sénatrice progressiste Elizabeth Warren, Bernie Sanders lui a depuis repris la deuxième place dans les sondages pour la primaire.

Et si le candidat aux idées socialistes reste derrière le modéré Joe Biden, toujours favori dans les enquêtes d'opinion, il l'a dépassé de loin en 2019 en ce qui a trait aux fonds récoltés (96 millions contre 60 millions).

Un exploit d'autant plus remarqué que le candidat le plus âgé de la primaire, à 78 ans, avait démarré le dernier trimestre en position plus que périlleuse : Bernie Sanders avait fait une crise cardiaque le 1er octobre.

Critiqué parce que son équipe avait dans un premier temps manqué de transparence sur son état de santé, le sénateur d'ordinaire connu pour son ton combatif avait donné de rares signes publics de vulnérabilité... avant de se reprendre.

Désormais bien rétabli, selon ses médecins, Bernie Sanders a pu dans ce retour en force compter sur le soutien de la benjamine très médiatique du Congrès : l'élue démocrate Alexandria Ocasio-Cortez.

Il était encore à l'hôpital lorsque cette voix très influente auprès des jeunes progressistes lui a annoncé son soutien, selon des médias américains.

Elle a depuis fait campagne aux côtés de Bernie Sanders, également soutenu par d'autres visages de la gauche du parti : Ilhan Omar et Rashida Tlaib.

Ces appuis lui « donnent une certaine crédibilité auprès des électeurs issus de minorités », alors qu'en 2016, lors de sa campagne malheureuse contre Hillary Clinton, « son équipe avait été critiquée pour son manque de diversité », souligne Miles Coleman, politologue à l'Université de Virginie.

C'est « avec la force des partisans, un mouvement multiracial et multiculturel, que nous allons battre le pire président de l'histoire de notre pays, Donald Trump ». Vêtu d'une épaisse parka pour braver le froid de l'Iowa, le socialiste a ouvert l'année avec un message de défiance.

En campagne dans cet État qui ouvrira le bal de la primaire en votant le 3 février, le septuagénaire a affirmé dans la même vidéo qu'il allait « décrocher l'investiture démocrate ».

Changements en profondeur

Oubliée, l'image d'un Bernie Sanders convalescent. Le septuagénaire, souvent échevelé, a retrouvé les grands rassemblements ainsi que ses sorties vigoureuses et parfois humoristiques lors des débats démocrates.

Celui qui prône une « révolution politique », pourfend Wall Street, appelle à un « Green New Deal » pour lutter contre les changements climatiques et défend une profonde réforme du système de santé américain compte sur un solide soutien chez les jeunes.

« Les millénariaux aiment l'authenticité », souligne Miles Coleman. Or, Bernie Sanders « n'est pas un politique typique » et peut donc plaire davantage que les autres à une génération d'Américains qui n'est, d'autre part, plus effrayée par le mot « socialisme ».

Bernie Sanders dispose en outre « d'un solide réseau de partisans qui date de [sa candidature en 2016] et qu'il a maintenu et enrichi », souligne William Sweeney, professeur à l'American University.

Dans l'Iowa, État très influent car il vote en premier, il figure en deuxième place de la moyenne des sondages établie par RealClearPolitics, derrière le jeune candidat modéré Pete Buttigieg.

Et dans le New Hampshire, qui votera juste après, Bernie Sanders caracole en tête, tandis qu'Elizabeth Warren, première durant l'automne, a plongé jusqu'à la quatrième place.

Les deux sénateurs occupant un même espace idéologique, ils représentent chacun une menace pour l'autre, souligne Capri Cafaro, ancienne élue démocrate et experte de l'American University.

En perte de vitesse, Mme Warren a annoncé vendredi avoir récolté bien moins de fonds que M. Sanders au dernier trimestre : 21 millions de dollars (71 millions au total en 2019).

Mais dans ce duel, nuance Mme Cafaro, son statut de seule femme encore en lice dans le peloton de tête « pourrait lui bénéficier à long terme » auprès d'un électorat démocrate qui a soif de changement.

EN BREF

Le président catalan, Quim Torra
PAU BARRENA AGENCE FRANCE-PRESSE

Espagne : la Commission électorale ordonne la destitution de Quim Torra

MADRID — La Commission électorale espagnole a ordonné vendredi que l'indépendantiste catalan Quim Torra soit déchu de ses fonctions de député régional, ce qui impliquerait qu'il perdrait la présidence de la Catalogne. Cette décision fait suite à la condamnation de M. Torra le 19 décembre à 18 mois d'inéligibilité par la justice espagnole pour « désobéissance ». Il avait refusé d'obéir à l'ordre de la commission électorale de retirer des emblèmes indépendantistes de la façade du siège du gouvernement régional pendant une campagne électorale. M. Torra a dénoncé vendredi soir un « nouveau coup d'État contre les institutions catalanes ».
Agence France-Presse

Brexit : von der Leyen rencontrera Johnson mercredi à Londres

BRUXELLES — La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, va se rendre à Londres mercredi pour rencontrer le premier ministre britannique Boris Johnson, à trois semaines du Brexit, a-t-on appris vendredi auprès de l'institution. Un porte-parole de l'exécutif européen a indiqué qu'il s'agissait de la première rencontre entre les deux dirigeants depuis que Mme von der Leyen a pris ses fonctions début décembre. Selon la Commission, Ursula von der Leyen doit également prononcer un discours à la London School of Economics. Le Royaume-Uni se prépare à quitter l'Union européenne le 31 janvier. D'ici là, les parlements britannique et européen doivent ratifier l'accord de retrait négocié entre les deux parties.
Agence France-Presse

Bolivie : l'élection présidentielle aura lieu le 3 mai

LA PAZ — Les Boliviens sont convoqués aux urnes pour élire leur président le 3 mai, plus de six mois après l'élection controversée qui avait déclenché une révolte sociale et le départ du chef de l'État Evo Morales, a annoncé vendredi le Tribunal suprême électoral (TSE). Cette élection présidentielle aura lieu « le premier dimanche du mois de mai », a déclaré le vice-président du TSE, Oscar Hassenteufel. Depuis la démission de M. Morales le 10 novembre, la Bolivie est dirigée par une présidente par intérim, la sénatrice de droite Jeanine Añez.
Agence France-Presse